

SIVU le Rieu
1 route de la Tour – 42800 Saint Martin la Plaine

Conseil syndical
du 09 juin 2026 à 15h00
en mairie de SAINT-JOSEPH

Procès-verbal

Monsieur le Président du SIVU fait l'appel. Le quorum est atteint.
La secrétaire de séance est Sylviane GUTOT.

Le 09 juin 2026 à 15 heures, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Le Rieu, légalement convoqué le 02 juin 2026 s'est réuni en mairie de Saint-Joseph.

En présence de : Maxime MARTIN, Fabrice DUCRET, Guy PIEGAY, Myriam RELAVE, Alain CARDINET, Sylvie BREASSIER, Patrick ROCHE, Sylviane GUYOT, Paméla BONNAND

Absence excusée : Jean-Georges LAURENT

Question n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 21 mai 2026

Adopté à l'unanimité

Question n°2 : Création de la Commission d'Appel d'Offres

Membres titulaires (5) : Maxime MARTIN, Fabrice DUCRET, Patrick ROCHE, Guy PIEGAY, Alain CARDINET

Membres suppléants (5) : Myriam RELAVE, Paméla BONNAND, Sylviane GUYOT, Sylvie BREASSIER, Jean-Georges LAURENT

M. MARTIN propose d'inviter tous les membres de la commission systématiquement.

Adopté à l'unanimité

Question n°3 : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur DUCRET précise que les travaux restant à réaliser pour une enveloppe de 9000 € TTC concernent les tribunes :

- reprise de la maçonnerie au niveau de 3 fissures : entreprise DI SOTTO pendant l'été
 - résine des tribunes avec 2 couleurs : entreprise PEPIER CHAREL en septembre octobre. Monsieur CARDINET alerte sur la nécessité de faire cette intervention en dehors des périodes pluvieuses.
- Une réunion sera organisée sur site en présence des élus du SIVU intéressés avec les entreprises.

Adopté à l'unanimité

Question n°4 : Affectation des résultats 2025 sur 2026

Monsieur MARTIN précise que le budget dispose d'un résultat de clôture de 62 052.78 €.
Le conseil syndical, après discussion, convient d'affecter en compte 1060 la somme de 41 700,55 € en prévision de la future réhabilitation du synthétique et en compte 002 la somme de 10 000€.
Le trésorier a précisé à Monsieur MARTIN que cette affectation n'aura pas d'impact sur la fiscalité.
Les taux d'imposition ont d'ores et déjà été communiqués à la mairie de Saint-Martin-la-Plaine. Monsieur DUCRET souligne que la mairie de Saint-Joseph ne reçoit pas l'information équivalente.

Adopté à l'unanimité

Question n°5 : Budget supplémentaire

A modifier en fonction de l'affectation du résultat
Des dépenses supplémentaires sont à prévoir en fonctionnement :

- Contrôle décennal de la conformité du terrain pour la FFF pour 2600 € HT
- Espaces verts à réhabiliter

Adopté à l'unanimité

Question n°6 : Frais de chauffage du club house

Monsieur DUCRET rappelle que le réseau de chaleur de Saint-Joseph alimente le club-house du terrain de football.

Des sous-compteurs permettent de comptabiliser le nombre de Kwh consommés par chaque site.

Un rendement est appliqué pour tenir compte des pertes sur le réseau de chaleur.

La part du club-house pour les combustibles est de 3710,20 € TTC.

Par ailleurs, la commune paie une location annuelle pour la chaufferie auprès du SIEL, dont 3 815 ,35 € TTC pour le club house.

Une discussion s'engage sur la consommation importante de la chaufferie en fioul par rapport aux plaquettes.

Monsieur PIEGAY indique que la mise en place d'une pompe à chaleur pourrait être plus rentable pour le club-house.

Monsieur DUCRET va solliciter un bilan auprès du SIEL sur le fonctionnement de la chaufferie.

Les conclusions de cette étude seront partagées avec le SIVU.

Madame CALDERONE précise que la délibération devra mentionner « participation aux dépenses de fonctionnement » sans préciser que ce sont des frais de chauffage, qui ne sont réglementairement pas facturables.

Pour 2025, la participation du SIVU est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Maxime MARTIN

La secrétaire de séance,

Sylviane GUYOT